

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2022/2023



**DU 1^{ER} FÉVRIER 2022
JUSQU'AU 29 MARS 2023**



AUPRÈS DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION - MELC : 64, BOULEVARD DES CHASSEURS

**LES ENFANTS NÉS EN 2020 FERONT LEUR ENTRÉE À
L'ÉCOLE EN SEPTEMBRE 2023.**

PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRÈS DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION AU 01 30 27 30 93



PROCÉDURE D'INSCRIPTION

2022/2023

La préinscription scolaire sera à effectuer en début d'année 2023.
Elle est obligatoire pour toute admission dans une école publique de Courdimanche.

1. Prendre rendez-vous auprès de la direction de l'éducation au 01.30.27.30.93 pour effectuer une préinscription.

2. Se présenter à la MELC le jour du rendez-vous avec les documents suivants :

- Livret de famille ou acte de naissance établissant la filiation en français
- Carte d'identité, ou carte de séjour des responsables légaux
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois des responsables légaux
- En cas d'hébergement : justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne qui héberge, la photocopie recto verso de sa pièce d'identité ainsi qu'un courrier sur l'honneur attestant l'hébergement
- En cas de divorce ou de séparation : Justificatifs juridiques fixant l'autorité parentale et le foyer de résidence de l'enfant ou un courrier légalisé du conjoint avec une photocopie de sa carte d'identité recto verso
- Pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant (1^{ère} page indiquant le nom et prénom de l'enfant et pages 90 à 93 comportant mention de toutes les vaccinations), en français.
- Certificat de radiation si l'enfant est actuellement scolarisé (en cas de changement d'école ou suite à un déménagement)
- Formulaire de dérogation si nécessaire

À joindre systématiquement pour prévoir toute activité périscolaire ou de restauration, même occasionnelle :

- Attestation CAF (indiquant le montant mensuel perçu de votre allocation familiale)
- Attestation d'assurance (responsabilité civile)
- Fiches famille et enfant dûment remplies et signées
(à récupérer à la MELC ou à télécharger sur le site internet de la ville)
- Dernier avis d'imposition du foyer
- Relevé d'identité bancaire et Mandat SEPA dûment complété
- Pages de vaccination du carnet de santé

(1^{ère} page indiquant le nom et prénom de l'enfant et pages 90 à 93 comportant mention de toutes les vaccinations)
Pour toute adaptation à apporter en lien avec l'accueil de votre enfant (asthme, panier repas...), il est impératif de nous fournir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) signé par le praticien référent de l'enfant.

3. Une fois la préinscription effectuée à l'Hôtel de Ville, il est nécessaire de contacter l'école afin de finaliser l'inscription auprès du directeur de l'établissement.